

## **084 Développer une bioéconomie circulaire et durable au service d'une alimentation et agriculture durables**

RECONNAISSANT que la bioéconomie englobe l'ensemble des activités de production et de transformation de la biomasse, qu'elle soit forestière, agricole et aquacole, et qu'elle représente des opportunités pour les exploitations agricoles et forestières ;

CONSCIENT que la bioéconomie peut contribuer à rendre les systèmes agroalimentaires plus efficaces, résilients, équitables et durables en assurant une plus grande sécurité alimentaire, en atténuant les changements climatiques, en préservant la biodiversité, en luttant contre la dégradation des sols, en stimulant la croissance économique, en favorisant l'innovation, en optimisant la consommation des ressources et en réduisant la production de déchets ;

RAPPELANT que la bioéconomie peut protéger les moyens d'existence des territoires ruraux, en particulier dans les pays les moins avancés, et offre des perspectives d'emploi aux femmes, aux jeunes et aux peuples autochtones et communautés locales ;

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le domaine de la bioéconomie, et RAPPELANT que, selon ceux-ci, la bioéconomie est basée sur la production, l'utilisation, la conservation et la régénération des ressources biologiques, y compris les connaissances, la science, les technologies et les innovations nécessaires pour fournir des solutions durables (informations, produits, processus et services) dans tous les secteurs économiques et permettre la transition vers une économie durable ; et

CONSTATANT que la bioéconomie s'est beaucoup développée, des stratégies étant mises en œuvre dans 23 pays et trois régions ;

### **Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :**

1. APPELLE le Directeur général à soutenir la diffusion et la mise en œuvre de pratiques de bioéconomie durable et circulaire dans ses projets et programmes de protection et de conservation de la biodiversité et des écosystèmes.
2. ENCOURAGE les États et les Membres de l'UICN à mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des plans d'action nationaux sur la bioéconomie durable et circulaire, en favorisant la participation inclusive des parties prenantes.
3. INVITE les États et les Membres de l'UICN à privilégier la sobriété, la durabilité et la circularité, qui englobent le recyclage et l'optimisation de l'utilisation des ressources biologiques tout au long de leur cycle de vie.
4. INVITE les États et les Membres de l'UICN à mettre en place une bioéconomie circulaire et durable qui accorde une priorité élevée à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la protection des écosystèmes, en tenant compte de tous les risques et effets potentiels de la bioéconomie sur la biodiversité, grâce à des systèmes de production durables et résilients.
5. ENCOURAGE les États et les Membres de l'UICN à développer une bioéconomie durable et circulaire qui ne soit pas seulement basée sur la recherche de nouvelles technologies, mais aussi sur les connaissances traditionnelles et l'élaboration de solutions innovantes fondées sur la nature, telles que l'agroécologie.
6. INVITE les États et les Membres de l'UICN à poursuivre les recherches pour concevoir des méthodologies et des critères transparents, comparables, mesurables et fondés sur des données scientifiques.